



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 100 du 24 août 2020

## SOMMAIRE

### PRÉFECTURE 44

#### **DCPPAT - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

Arrêté portant délégation de signature à M. OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. MOUGENOT, sous préfet, directeur de cabinet en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. MANDARD, sous préfet chargée de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. BOURSIN - permanences préfectorales en Loire-Atlantique en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. CHAULEUR, sous préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. BERGUE, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme CHAIB, sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, et la politique d'intégration des réfugiés en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme CHAIB, sous-préfète – ordonnancement des subventions concernant les programmes nationaux de renouvellement urbain ANRU (PNRU et NPNRU) en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. LECOMTE, directeur adjoint de cabinet en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme CHAMPIGNY, directrice du CERT en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. RONCIERE, directeur de la citoyenneté et de la légalité en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. AUBRY, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme VIGUIE, directrice des migrations et de l'intégration en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. BALSÀ, directeur des ressources humaines et des moyens en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme BLANC, directrice interrégionale de la sécurité et de l'aviation Ouest en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. CARRIERE, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme GRIMALDI, directrice départementale déléguée de la Loire-Atlantique auprès de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays-de-la-Loire en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. JARDIN, directeur départemental des populations en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. DESFERET, directeur départemental de la sécurité publique en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. LATAPIE-BAYROO, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. LECHELON, directeur interdépartemental des routes ouest en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. TASSET, directeur interdépartemental de la police aux frontières en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. VERRANDO, commandant la région de gendarmerie des Pays de la Loire, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. FERLAY, directeur départemental des services d'incendie et de secours et à ses collaborateurs en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. CHARON, directeur des archives départementales de la Loire-Atlantique en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. COIPLLET, directeur général de l'agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. DUPLLENNE, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme PY, directrice régionale des finances publiques en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. LABALME, directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Ouest en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature pour le BOP 723 à M. MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. JARDIN, directeur départemental de la protection des populations en qualité de responsable d'unité opérationnelle départementale en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. LATAPIE-BAYROO, directeur départemental des territoires et de la mer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué et de responsable de budget opérationnel de programme délégué en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en qualité de responsable d'unité opérationnelle en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature pour le BOP 723 à M. SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. DUPLENNE, directeur de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature pour le BOP 723 à M. BOUCARD, directeur interrégional des douanes en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. GIRONA, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature pour le BOP 723 à M. SEGUIN, directeur régional INSEE des Pays de la Loire en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. DEBLY, administrateur des finances publiques, fondé de pouvoir de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Etranger en matière d'ordonnancement secondaire en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à Mme GUYADER, administratrice civile hors classe, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine, à l'effet de signer les actes financiers pour les opérations immobilières de la police et de la gendarmerie nationales pour le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » en date du 24 août 2020.

Arrêté portant délégation de signature à M. LITVAN, directeur spécialisé des finances publiques pour l'étranger et à M. DEBLY, adjoint auprès du directeur spécialisé des finances publiques pour l'étranger pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur en date du 24 août 2020.





**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DCPPAT

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la  
préfecture de la Loire-Atlantique**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;

**Vu** le décret du 13 novembre 2018 nommant M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire ;

**Vu** le décret du 8 mars 2019 nommant M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

**Vu** le décret du 28 mai 2019 nommant Mme Nadine CHAÏB sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

**Vu** le décret du 11 décembre 2019 nommant M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis ;

**Vu** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, les jours ouvrables et non ouvrables, tous actes, arrêtés, décisions, avis, documents et correspondances administratives concernant l'administration de l'État dans le département de la Loire-Atlantique, à l'exception :

- des décisions de réquisition du comptable public,
- des décisions de réquisition de la force armée,
- des arrêtés de conflit,

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, assure l'administration de l'État dans le département.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- ⇒ par M. Baptiste MANDARD, secrétaire général adjoint,
- ⇒ par M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet,
- ⇒ par Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission,
- ⇒ par M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire,
- ⇒ par M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis.

**ARTICLE 4** : Délégation est donnée à M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, au nom du préfet de la Loire-Atlantique, en tant que responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) tout acte relatif à :

- la réception des crédits ;
- la subdélégation des crédits aux responsables d'unités opérationnelles (RUO) chargés de l'exécution ;
- la réallocation en cours d'exercice budgétaire ;
- la restitution de crédits au RPROG ;
- la conception, l'élaboration et le suivi du budget ;

l'établissement du bilan d'exécution du budget.

Délégation est donnée à M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, au nom du préfet de la Loire-Atlantique, en tant que responsable d'unité opérationnelle (RUO) tout acte relatif à :

- la prescription de l'exécution des dépenses et des recettes de l'unité opérationnelle ;
- la conception, l'élaboration et le suivi de l'exécution du budget de l'unité opérationnelle ;
- l'établissement du bilan d'exécution du budget de l'unité opérationnelle. Délégation est donnée à M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, au nom du préfet de la Loire-Atlantique, tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État gérées par la Préfecture pour ce qui concerne :
- la prescription de l'exécution des recettes et des dépenses à savoir notamment l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et la liquidation et le recouvrement des recettes ;

Tél : 02.40.41.20.20

Mél : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)

6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1



- la gestion des crédits de l'État qui lui sont délégués.

Cette délégation de signature concerne tous actes administratifs et financiers, correspondances, décisions, circulaires et rapports, ainsi que les arrêtés, les conventions, et pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

**ARTICLE 5 :** Délégation est donnée à M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, en qualité de responsable de la gestion des personnels, sous l'autorité du préfet de région, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur relevant des attributions du représentant de l'État dans le ressort de la région Pays de la Loire.

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée à M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, en tant que responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) du programme 207 "Sécurité et éducation routières", à l'effet de :

- recevoir les crédits ;
- subdéléguer les crédits aux RUO chargés de l'exécution ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire ;
- procéder aux restitutions de crédits au RPROG.

Cette délégation de signature concerne tous actes administratifs et financiers, correspondances, décisions, circulaires et rapports, ainsi que les arrêtés, les conventions, et pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

**ARTICLE 7 :** Délégation est donnée à M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer et notifier à la Sous-direction d'accès à la nationalité française (SDANF) les avis, propositions et décisions favorables émis par la plateforme régionale d'accès à la nationalité française dans le cadre de l'instruction des demandes de naturalisation.

**ARTICLE 8 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- les suspensions du permis de conduire français et les interdictions de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le département de la Loire-Atlantique dans le cadre du code de la route ;
- les arrêtés d'expulsion ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;

- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée ; toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 9 :** L'arrêté préfectoral du 9 juin 2020 portant délégation de signature à M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, est abrogé.

**ARTICLE 10 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le secrétaire général adjoint, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et la sous-préfète chargée de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le

**24 AOUT 2020**

LE PREFET

  
Didier MARTIN



**Arrêté portant délégation de signature à M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 13 novembre 2018 nommant M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire ;
- VU** le décret du 8 mars 2019 nommant M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 28 mai 2019 nommant Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 11 décembre 2019 nommant M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis ;
- Vu** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur du cabinet, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions relevant du cabinet :

- toutes correspondances administratives dans le domaine d'attribution du cabinet, à l'exclusion de celles adressées aux parlementaires et aux conseillers généraux du département qui sont réservées à la signature du préfet ;



- les décisions administratives relevant du cabinet, dont celles du bureau du cabinet, du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC), du service des polices administratives de sécurité, et du service de la communication interministérielle ;
- toutes pièces administratives et comptables à l'exception des documents suivants portant nomination des membres de diverses commissions administratives.
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée.
- les décisions portant obligation de quitter le territoire assorties ou non d'une décision portant sur le délai de retour volontaire

**ARTICLE 2 :** Délégation est également donnée à M. Johann MOUGENOT, pour les communes de l'arrondissement de Nantes à l'effet de signer :

- toute décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT, la délégation de signature qui lui est conférée au titre des articles 1 et 2 sera exercée par M. Pascal OTHÉGUY, sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Lorsque M. Johann MOUGENOT et M. Pascal OTHÉGUY seront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature qui leur est conférée au titre de l'article 1 sera exercée par :

- ⇒ M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique,
- ⇒ Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission,
- ⇒ M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire,
- ⇒ ou M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis.

**ARTICLE 4 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- les suspensions du permis de conduire français et les interdictions de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le département de la Loire-Atlantique dans le cadre du code de la route ;
- les arrêtés d'expulsion ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;

- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée ;
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 5 :** L'arrêté du 9 juin 2020 portant délégation de signature à M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique, est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **24 AOUT 2020**

LE PREFET



Didier MARTIN



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DCPPAT

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 13 novembre 2018 nommant M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire ;
- VU** le décret du 8 mars 2019 nommant M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 28 mai 2019 nommant Mme Nadine CHAÏB sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 11 décembre 2019 nommant M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis ;
- VU** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHÉGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions des services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer les correspondances et actes relatifs au projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique.



**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, délégation est donnée à M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique, aux fins de signer :

- les décisions portant obligation de quitter le territoire assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision portant interdiction de retour et d'une décision fixant le pays de renvoi, d'une décision de placement en rétention administrative ou portant assignation à résidence,
- les requêtes et mémoires devant le juge administratif et judiciaire.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste MANDARD, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale et la politique d'intégration des réfugiés ;
- M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire ;
- M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis.

**ARTICLE 4 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*) ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

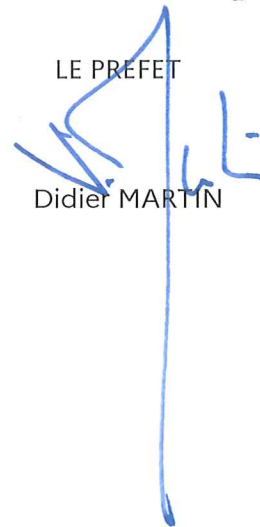
- les suspensions du permis de conduire français et les interdictions de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le département de la Loire-Atlantique dans le cadre du code de la route ;
- les arrêtés d'expulsion ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée ;
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 5 :** L'arrêté préfectoral du 9 juin 2020 portant délégation de signature à M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique, est abrogé.

**ARTICLE 6:** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **24 AOUT 2020**

LE PREFET



Didier MARTIN



**Arrêté portant délégation de signature à  
M. Jean-Christophe BOURSIN – permanences préfectorales en Loire-Atlantique**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°2001-38 du 12 janvier 2001 relatif à l'emploi de secrétaire général pour les affaires régionales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 29 juin 2017 nommant M. Jean-Christophe BOURSIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire ;
- Vu** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- les suspensions du permis de conduire français et les interdictions de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le département de la Loire-Atlantique dans le cadre du code de la route ;
- les arrêtés d'expulsion ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de

prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;

- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée ;
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 2** : L'arrêté du 9 juin 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOURSIN, secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire, est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **24 AOUT 2020**

LE PREFET



Didier MARTIN





**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DCPPAT

**Arrêté portant délégation de signature à M. Pierre CHAULEUR  
Sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 13 novembre 2018 portant nomination de M. Michel BERGUE, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Saint-Nazaire ;
- VU** le décret du 8 mars 2019 nommant M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 28 mai 2019 nommant Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 11 décembre 2019 nommant Pierre CHAULEUR, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- Vu** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHÉGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à M. Pierre CHAULEUR pour toutes les matières intéressant l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis, à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des déclinatoires de compétences et des arrêtés de conflit,
- des ordres de réquisitions du comptable,
- des déférés au tribunal administratif des actes des collectivités locales.

Délégation de signature est donnée à M. Pierre CHAULEUR pour la signature des récépissés relatifs aux associations loi 1901 pour l'arrondissement de Saint-Nazaire.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à M. Pierre CHAULEUR, pour l'ensemble du département de Loire-Atlantique, dans les matières suivantes :

- décisions et avis à prendre en qualité de référent ruralité du département de la Loire-Atlantique, à ce titre en charge de la coordination de la déclinaison de l'Agenda rural et du « Plan 173 mesures » pour le monde rural sur le département de la Loire-Atlantique,
- décisions et avis à prendre en tant que sous-préfet chargé du suivi et du pilotage de la 1ère génération des contrats de ruralité de la Loire-Atlantique et coordination des travaux d'élaboration de la seconde génération sur le département de la Loire-Atlantique,
- décisions et avis à prendre en tant que sous-préfet chargé du suivi et de la participation aux travaux de la commission départementale de présence postale territoriale de la Loire-Atlantique,
- décisions et avis à prendre en tant que sous-préfet chargé suivi et coordination du schéma départemental d'accessibilité des services au public de la Loire-Atlantique,
- décisions et avis à prendre en tant que sous-préfet chargé du suivi du « New Deal » de janvier 2018 entre l'État dans le cadre des travaux de l'équipe projet en charge de la mise en place des pylônes de téléphonie mobile sur le département de la Loire-Atlantique.

**ARTICLE 3** : Le centre de coût de la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis est placé sous la responsabilité du sous-préfet. Ce dernier est désigné gestionnaire des crédits de fonctionnement relevant du BOP 354 pour les dépenses des services administratifs et les dépenses de résidence du centre de coût de la sous-préfecture de Chateaubriant-Ancenis.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHAULEUR, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Michel BERGUE.

Lorsque M. Pierre CHAULEUR et M. Michel BERGUE se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Pascal OTHEGUY
- M. Baptiste MANDARD
- M. Johann MOUGENOT
- Mme Nadine CHAÏB.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CHAULEUR, délégation de signature est accordée à M. Bruno LAUNAY, secrétaire général de la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis, pour les matières suivantes :

pour l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis :

- réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents ou d'installations temporaires de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture ;
- délivrance des autorisations de manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur sur voie ouvertes à la circulation publique, sur un circuit non permanent ou sur un circuit non homologué pour la discipline ;
- délivrance des récépissés de déclarations de manifestations sur la voie publique ;
- délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique ;



- délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur sur un circuit permanent homologué.
- délivrance des reçus de dépôt des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires ;
- délivrance des récépissés définitifs des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires ;
- réception des actes relatifs aux expulsions locatives et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
- délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres des propriétaires ;
- délivrance des récépissés de déclarations d'associations loi 1901;
- attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1<sup>er</sup> septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata ;
- délivrance des autorisations de circulation de petits trains touristiques
- présidence de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- présidence des commissions de suivi de site concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- dépenses des services administratifs pour le centre de coût de la sous-préfecture de Chateaubriant-Ancenis
- dépenses de résidence pour le centre de coût de la sous-préfecture de Chateaubriant-Ancenis.

pour l'arrondissement de Saint-Nazaire :

- délivrance des récépissés de déclarations d'associations loi 1901;

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Pierre CHAULEUR et de M. Bruno LAUNAY, la délégation de signature accordée à M. Bruno LAUNAY prévue à l'article 5 du présent arrêté, sera exercée, dans les matières relevant de leurs attributions, par :

- M. Franck GÉRARD, chef de la section associations, accueil général, ASL et archives,
- Mme Marie-Françoise RICHARD, cheffe de la section interventions, sécurités, commissions ERP,
- Mme Anne-Marie GUILLLOTIN, chargée de mission subventions de l'Etat et aménagement du territoire.

**ARTICLE 7 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Chateaubriant-Ancenis, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- la suspension immédiate du permis de conduire des personnes impliquées dans un accident mortel de la circulation,
- la suspension immédiate du permis de conduire en cas de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou après usage de stupéfiants, de refus de se soumettre aux épreuves et vérifications destinées à établir la preuve de cet état ou cet usage, de conduite en excès de vitesse égal ou supérieur à 40 km/h,
- les arrêtés d'expulsion,
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de

Tél : 02.40.41.20.20

Mél : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)

6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention,

- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée,
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 10 :** L'arrêté préfectoral du 9 juin 2020 portant délégation de signature à M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis est abrogé.

**ARTICLE 11 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le **24 AOUT 2020**

Le **PRÉFET**



**Didier MARTIN**





**Arrêté portant délégation de signature à M. Michel BERGUE  
Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 13 novembre 2018 portant nomination de M. Michel BERGUE, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Saint-Nazaire ;
- VU** le décret du 8 mars 2019 nommant M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 28 mai 2019 nommant Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 11 décembre 2019 nommant Pierre CHAULEUR, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- Vu** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à M. Michel BERGUE pour toutes les matières intéressant l'arrondissement de Saint-Nazaire, à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des déclinatoires de compétences et des arrêtés de conflit,
- des ordres de réquisitions du comptable,

- des déférés au tribunal administratif des actes des collectivités locales.
- de la signature des récépissés relatifs aux associations loi 1901 pour l'arrondissement de Saint-Nazaire

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à M. Michel BERGUE, pour l'ensemble du département de Loire-Atlantique, dans les matières suivantes :

- décisions concernant les demandes de regroupement familial,
- arrêté préfectoral délivrant le titre de maître-restaurateur,
- délivrance des cartes de guides-conférenciers,
- tout acte ou décision portant classement des offices de tourisme, classement des communes touristiques,
- avis sur les demandes de classement des communes en station de tourisme,
- tout arrêté, décision ou correspondance en matière de tourisme,
- tout arrêté ou décision relatif à la délivrance des diplômes pour la médaille d'honneur du travail, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, la médaille d'honneur agricole, la médaille de la mutualité de la coopération et du crédit agricole, la médaille d'honneur des travaux publics,
- avis sur la délivrance de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette, la médaille de l'enseignement technique, la médaille d'honneur des transports routiers.

**ARTICLE 3** : Le centre de coût de la sous-préfecture de Saint-Nazaire est placé sous la responsabilité du sous-préfet. Ce dernier est désigné gestionnaire des crédits de fonctionnement relevant du BOP 354 pour les dépenses des services administratifs et les dépenses de résidence du centre de coût de la sous-préfecture de Saint-Nazaire.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BERGUE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Pierre CHAULEUR  
Lorsque M. Michel BERGUE et M. Pierre CHAULEUR se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Pascal OTHEGUY
- M. Baptiste MANDARD
- M. Johann MOUGENOT
- Mme Nadine CHAÏB.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BERGUE, délégation de signature est accordée à M. Joseph CHARRIER, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Nazaire, pour les matières suivantes :

pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique :

- arrêté préfectoral délivrant le titre de maître-restaurateur ;
- délivrance des cartes de guides-conférenciers ;
- décisions concernant les demandes de regroupement familial ;

pour l'arrondissement de Saint-Nazaire :

- arrêtés individuels portant suspension du permis de conduire ou interdiction de solliciter un permis de conduire à la suite d'infractions commises dans le ressort de l'arrondissement ;

- décisions limitant dans le temps ou suspendant la validité du permis de conduire ;
- réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents ou d'installations temporaires de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture ;
- délivrance des autorisations de manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur sur voie ouvertes à la circulation publique, sur un circuit non permanent ou sur un circuit non homologué pour la discipline ;
- décisions de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route) ;
- délivrance des reçus de dépôt des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires ;
- délivrance des récépissés définitifs des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires ;
- délivrance des titres de séjour d'étrangers, récépissés de demandes et autorisations provisoires de séjour, refus de délivrance ou de renouvellement de titres de séjour, régularisations ;
- réception des actes relatifs aux expulsions locatives et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
- délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres des propriétaires ;
- délivrance des récépissés de déclarations de manifestations sur la voie publique ;
- attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1<sup>er</sup> septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata ;
- délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique ;
- délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur sur un circuit permanent homologué
- délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants, dans le ressort de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- autorisation d'accès des véhicules terrestres à moteur sur le rivage de la mer, sur les dunes et plages (article 30 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral) ;
- présidence de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- dépenses des services administratifs pour le centre de coût de la sous-préfecture de Saint-Nazaire



- dépenses de résidence pour le centre de coût de la sous-préfecture de Saint-Nazaire

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Michel BERGUE et de M. Joseph CHARRIER, la délégation de signature accordée à M. Joseph CHARRIER prévue à l'article 5 du présent arrêté, sera exercée, dans les matières relevant de leurs attributions, par :

- Mme Agnès-Jenny BRUNEAU, chef du bureau de l'animation et du développement des territoires,
- Mme Lydie MORICE, chef du bureau de la réglementation et du séjour,
- Mme Sandrine PERTUISEL, chef du bureau du cabinet.

**ARTICLE 7 :** Lorsque M. Michel BERGUE, M. Joseph CHARRIER, et Mme Sandrine PERTUISEL se trouveront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature accordée à Mme Sandrine PERTUISEL prévue à l'article 6 du présent arrêté, est accordée à :

- M. Dominique BERTRAND, secrétaire administratif, et Mme Thuy-Nga LUONG, secrétaire administrative, pour :
  - la présidence de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
  - la présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
  - délivrance des reçus de dépôt des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires.

**ARTICLE 8 :** Lorsque M. Michel BERGUE, M. Joseph CHARRIER, et Mme Agnès-Jenny BRUNEAU se trouveront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature accordée à Mme Agnès-Jenny BRUNEAU prévue à l'article 6 du présent arrêté, est accordée à Mme Chantal MERLET, secrétaire administrative de classe normale au bureau de l'animation et du développement des territoires dans les matières relevant des attributions du bureau.

**ARTICLE 9 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Michel BERGUE, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- la suspension immédiate du permis de conduire des personnes impliquées dans un accident mortel de la circulation,
- la suspension immédiate du permis de conduire en cas de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou après usage de stupéfiants, de refus de se soumettre aux épreuves et vérifications destinées à établir la preuve de cet état ou cet usage, de conduite en excès de vitesse égal ou supérieur à 40 km/h,
- les arrêtés d'expulsion,
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la

rétenction administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention,

- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée,
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 10** : L'arrêté préfectoral du 9 juin 2020 portant délégation de signature à M. Michel BERGUE, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire est abrogé.

**ARTICLE 11** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **24 AOÛT 2020**

LE PREFET

  
Didier MARTIN



**Arrêté portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB – sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, et la politique d'intégration des réfugiés**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU** la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 modifiée pour l'égalité des chances ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 13 novembre 2018 nommant M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire ;
- VU** le décret du 8 mars 2019 nommant M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 28 mai 2019 nommant Mme Nadine CHAÏB sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 11 décembre 2019 nommant M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis ;
- Vu** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions des services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;



## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission, à l'effet de signer l'ensemble des documents se rapportant aux domaines suivants :

- ⇒ coordination, animation et mise en œuvre de la politique de la ville avec ses dispositifs d'accompagnement et crédits y afférents dans le département de la Loire-Atlantique, en lien avec les sous-préfets territorialement compétents ;
- ⇒ suivi des projets de rénovation urbaine en relation notamment avec la direction départementale des territoires et de la mer.

**ARTICLE 2** : Sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, qu'elle seconde dans ses missions, Mme Nadine CHAÏB est également chargée du suivi et de l'animation des politiques concourant à la cohésion sociale et à l'emploi pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique. À cette fin, délégation lui est donnée à l'effet de signer l'ensemble des documents se rapportant aux domaines suivants :

- ⇒ animation territoriale et suivi des mutations économiques et des politiques de l'emploi dans l'arrondissement de Nantes ;
- ⇒ suivi de la politique départementale en faveur du logement social et de l'accès au logement des personnes défavorisées ;
- ⇒ suivi des dispositifs d'hébergement ;
- ⇒ suivi de la lutte contre l'habitat indigne ;
- ⇒ suivi des expulsions locatives et de l'octroi du concours de la force publique dans l'arrondissement de Nantes.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, délégation est donnée à Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission, aux fins de signer les décisions portant obligation de quitter le territoire assorties ou non d'une décision portant sur le délai de retour volontaire.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

1. M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
2. M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique,
3. M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet,
4. M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire,
5. M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine CHAÏB, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, dans le cadre des attributions suivantes relevant du service politique de la ville, par Mme Angélique BRETON, attachée principale, cheffe du service politique de la ville :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demandes de subvention ;
- les décisions et conventions de subventions et leurs avenants, en deçà du seuil de 20 000 €.

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nadine CHAÏB et de Mme Angélique BRETON, la délégation de signature consentie à l'article 6 ci-dessus est exercée par Mme Amel BOUROUIS, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de service, et en l'absence de Mme Amel BOUROUIS, par Mme Valérie JOUBIER, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de service.

**ARTICLE 7 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- les suspensions du permis de conduire français et les interdictions de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le département de la Loire-Atlantique dans le cadre du code de la route ;
- les arrêtés d'expulsion ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- les séjours de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée ;
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 8 :** L'arrêté préfectoral du 9 juin 2020 portant délégation de signature à Mme Nadine CHAÏB, sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, est abrogé.

**ARTICLE 9 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les sous-préfets chargés de mission, et la directrice départementale déléguée auprès de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 24 AOUT 2020

LE PREFET

  
Didier MARTIN





**Arrêté portant délégation de signature à  
Mme Nadine CHAIB, sous-préfète - ordonnancement des subventions concernant  
les programmes nationaux de renouvellement urbain ANRU  
(PNRU et NPNRU)**

- VU** la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain,
- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion modifiée,
- VU** la loi n° n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017,
- VU** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié,
- VU** le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur,
- VU** le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,
- VU** le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur,
- VU** le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,
- VU** le décret du 28 mai 2019 portant nomination de Mme Nadine CHAIB sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique,
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté du 20 novembre 2017 portant nomination de M. Thierry LATAPIE-BAYROO, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique à compter du 01 décembre 2017,

- VU** la décision du directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 17 juin 2019 portant nomination de Mme Nadine CHAIB, sous-préfète, chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, et la politique d'insertion des réfugiés en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de Loire-Atlantique, publiée au recueil des actes administratifs de la Loire-Atlantique le 19 juillet 2019,
- VU** la décision de nomination de Mme Lise VIROULAUD, cheffe du service bâtiment logement à la direction départementale des territoires et de la mer,
- VU** la décision de nomination de M. Michaël BOSSARD, responsable de l'unité renouvellement urbain à la direction départementale des territoires et de la mer,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Pour les programmes de renouvellement urbain PNRU et NPNRU, délégation de signature est accordée à :

- Mme Nadine CHAIB, sous-préfète, chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, et la politique d'insertion des réfugiés, déléguée territoriale adjointe de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,
- Par empêchement, M. Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Par empêchement, Mme Lise VIROULAUD, cheffe du service bâtiment logement à la direction départementale des territoires et de la mer, pour les montants inférieurs à 100 000 €.

Pour :

- Signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU
- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
  - Les engagements juridiques (DAS)
  - La certification du service fait
  - les demandes de paiement (FNA)
  - les ordres de recouvrement afférents

**ARTICLE 2** : Pour les programmes de renouvellement urbain PNRU et NPNRU :

- ☞ Mme Nadine CHAIB, sous-préfète, chargée de mission pour la politique de la ville, l'insertion économique et sociale, et la politique d'insertion des réfugiés, déléguée territoriale adjointe de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,
- ☞ M. Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental des territoires et de la mer,
- ☞ Mme Lise VIROULAUD, cheffe du service bâtiment logement à la direction départementale des territoires et de la mer.

Sont autorisés à :

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
  - Les engagements juridiques (DAS)
  - La certification du service fait
  - les demandes de paiement (FNA)
  - les ordres de recouvrement afférents

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine CHAIB, M. Thierry LATAPIE-BAYROO et Mme Lise VIROULAUD, autorisation est donnée à M. Michaël BOSSARD, à M. Yann AUDEBERT, à Mme Elodie LEROUX, à M. Philippe MOISAN et à Mme Michèle SALLAUD de la direction départementale des territoires et de la mer, aux fins de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 2.

**ARTICLE 4 :** L'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 portant délégation de signature à Mme Nadine CHAIB, sous-préfète, en matière d'ordonnancement des subventions concernant les programmes nationaux de renouvellement urbain ANRU ( PNRU et NPNRU), est abrogé.

**ARTICLE 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, déléguée territoriale adjointe de l'ANRU, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique.

Une copie de cet arrêté est transmise à l'Agent Comptable de l'ANRU.

Fait à Nantes, le **24 AOUT 2020**

Le PRÉFET



Didier MARTIN





**Arrêté portant délégation de signature à  
M.Jérôme LECOMTE, directeur adjoint de cabinet**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L241-3-2 et son article R241-17 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, délégation est donnée à M. Jérôme LE COMTE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de cabinet et des sécurités à la préfecture de la région Pays de la Loire, préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant du cabinet du préfet :

- toutes correspondances administratives dans le domaine d'attribution du cabinet à l'exclusion de celles adressées aux ministres, aux parlementaires et aux conseillers départementaux qui sont réservées à la signature du préfet ;

- les décisions administratives relevant des attributions du cabinet définies par les arrêtés préfectoraux portant organisation des services en vigueur, à l'exception des décisions prévues à l'article 2 ci-après.

**ARTICLE 2 :**

Sont exclues de la délégation accordée à l'article 1<sup>er</sup>, les décisions suivantes :

- les arrêtés réglementaires ;
- les circulaires aux maires ;

Tél : 02.40.41.20.20

Mél : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)

6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

- les décisions relatives au déclenchement des plans de secours ou de défense ;
- les décisions d'hospitalisation sans consentement ;
- les propositions de distinctions honorifiques dans les ordres nationaux ;
- le contentieux des décisions relevant du cabinet ;
- les décisions relatives au fonds interministériel de prévention de la délinquance, aux habilitations des travaux d'intérêts généraux ;
- les demandes de forces mobiles ainsi que les décisions d'octroi de la force publique dans le cadre des expulsions ;
- les arrêtés de fermeture de débits de boissons ;
- la nomination des membres de commissions administratives.

### **ARTICLE 3 :**

#### **Bureau du cabinet et de la représentation de l'État**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou de M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions, pour les actes, formalités et documents ne comportant pas de pouvoir de décision, dont les demandes d'enquêtes ou de renseignements formulés auprès des administrations, des chefs de service et des maires, notifications aux administrations des résultats des enquêtes ne comportant pas de décision administrative défavorable, à la fonctionnaire ci-dessous désignée :

- Mme Sonja BERRY, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau du cabinet et de la représentation de l'État,

#### **Bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou de M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions, pour les actes, formalités et documents ne comportant pas de pouvoir de décision, dont les demandes d'enquêtes ou de renseignements formulés auprès des administrations, des chefs de service et des maires, notifications aux administrations des résultats des enquêtes ne comportant pas de décision administrative défavorable, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

- Mme Lucie CARLIER, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité,

#### **Au titre des missions de proximité liées aux droits à conduire**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou de M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans le cadre de ces missions, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

- Mme Lucie CARLIER, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité, et, en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Mme Rachel LARDY-ROBIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

***- Pour les arrondissements de Nantes et de Châteaubriant-Ancenis :***

- ⇒ Les mesures administratives consécutives à un avis médical d'un médecin agréé ou de la commission médicale des permis de conduire ou de la commission départementale d'appel
- ⇒ Les décisions relatives aux recours gracieux suite à mesures administratives consécutives à un examen médical de la commission médicale des permis de conduire
- ⇒ Les suspensions du permis de conduire français et les interdictions temporaires de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le cadre des articles L 224-2 à L 224-9 du code de la route
- ⇒ Les décisions d'interdiction de délivrance des permis de conduire pour les conducteurs ayant commis des infractions, en application de l'article L.224.7 du code de la route
- ⇒ Les décisions rapportant une décision de suspension du permis de conduire
- ⇒ Les décisions de retrait des permis de conduire obtenus frauduleusement ou irrégulièrement (A. 8 janvier 1999 art. 10)
- ⇒ Les saisines des autorités de police ou de gendarmerie pour les conducteurs n'ayant pas restitué leur titre annulé ou suspendu
- ⇒ Les décisions de reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière

**- Dans l'ensemble du département de la Loire-Atlantique**

- ⇒ Les décisions d'immobilisation et de mise en fourrière des véhicules en application de l'article L.325.1.2 du code de la route et les décisions de sortie des véhicules mis en fourrière sur l'arrondissement de Nantes 3/7
- ⇒ Les décisions relatives aux recours devant la commission départementale d'appel (commission médicale)
- ⇒ Les suspensions du permis de conduire français et les interdictions de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le département dans le cadre des articles du code de la route L 224-2 à L 224-9 lors des permanences assurées par le service
- ⇒ Les arrêtés portant agrément et décisions de refus d'agrément pour l'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière
- ⇒ Les convocations des sections spécialisées de la commission départementale de la sécurité routière concernant les établissements de la conduite, établissements organisant les stages de sensibilisation à la sécurité routière et fourrières
- ⇒ Les agréments des médecins membres des commissions médicales primaires et d'appel
- ⇒ Les conventions des partenaires (auto-écoles, centres de sensibilisation à la sécurité routière) pour utiliser le module ECCA ou CSSR de l'application FAETON, céder à titre gratuit un numériseur, utiliser le service du centre de traitement des numérisations
- ⇒ Les états liquidatifs des dépenses et certifications conformes pour service fait et pièces comptables relatives à l'activité du bureau ;
- ⇒ les attestations pour exercer les fonctions d'accompagnateur pour l'apprentissage de la conduite à titre non-onéreux (arrêté ministériel du 16 juillet 2013)

**Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions, pour les actes, formalités et documents ne comportant pas de pouvoir de décision, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :



- M. Marc ANDRÉ, attaché principal d'administration de l'État, chef de service, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Mme Hélène KERJAN, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de service.

### **Service régional de la communication interministérielle**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

- Mme Aurélie MADELIN, attachée territoriale, chef de service, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- M. Etienne MAURE, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de service.

### **Service des polices administratives de sécurité**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée à :

- M. Philippe CARAPEZZI, attaché d'administration hors classe de l'État, chef du service des polices administratives de sécurité, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Mme Hélène FRÉTIGNÉ, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du service des polices administratives de sécurité dans la limite de leurs attributions, et plus précisément :

#### En matière d'armes à feu

les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation d'acquisition et de détention d'arme à feu

- les récépissés de déclaration d'acquisition et de détention d'arme à feu
- la délivrance de cartes européennes d'arme à feu
- les lettres d'information relatives aux inscriptions au fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA)
- les arrêtés de remise provisoires, de remises définitives et de restitution d'armes à feu
- les arrêtés de dessaisissement d'armes à feu
- les arrêtés d'agrément, de renouvellement, de refus, de suspension et de retrait, d'agrément d'armurier
- les arrêtés d'autorisation, de refus, de suspension et de retrait d'autorisation d'ouverture d'un commerce de détail d'armes à feu
- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation de port d'arme des convoyeurs de fonds

#### En matière de réglementation aérienne

- les récépissés de déclaration pour un vol d'aéronef télépiloté circulant sans personne à bord et les décisions de refus d'autorisation d'un vol d'aéronef télépiloté circulant sans personne à bord
- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation de dérogation pour le vol d'aéronef télépiloté circulant sans personne à bord s (nuit, hauteurs, etc.)
- les arrêtés de création et de renouvellement de zones d'interdiction temporaire de survol et de zones réglementées temporaires de survol

- les arrêtés d'autorisation de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation de dérogation aux hauteurs de survol pour les avions et hélicoptères
- les arrêtés d'habilitation, de renouvellement, de refus et de retrait d'habilitation des pilotes à utiliser une hélisurface ou une hélistation
- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation de prises de vues aériennes dans le spectre invisible
- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation temporaire d'exploitation d'une structure (plate-forme, hélisurface)
- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation permanentes d'exploitation structure (plate-forme, hélisurface)
- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation des manifestations aériennes

#### En matière de manifestations sportives

- les récépissés de déclaration pour les randonnées, les compétitions sportives, les compétitions motorisées sur circuit homologué
- les arrêtés d'autorisation, de refus et de retrait d'autorisation pour les compétitions motorisées sur circuit non homologué
- les arrêtés d'homologation, de refus et de retrait d'homologation de circuit
- les récépissés de déclaration pour l'ouverture d'établissements permanents ou les installations temporaires dans lesquels sont pratiquées des activités de tir aux armes de chasse (balls traps)
- la présidence des réunions relevant de la section relative aux manifestations sportives de la commission départementale de sécurité routière

#### En matière de réglementation sur les établissements recevant du public

- la présidence de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- la présidence de la commission d'arrondissement de Nantes pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- la présidence des visites avant ouverture et des visites de réception de travaux des établissements recevant du public

#### En matière de réglementation de la police municipale

- les arrêtés d'agrément, de renouvellement, de refus et de retrait d'agrément des agents de police municipale et des assistants temporaires de police municipale
- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation d'acquisition d'armes et de munitions par une commune
- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation des agents de police municipale à porter une arme
- la délivrance de cartes professionnelles aux agents de police municipale
- les décisions d'habilitation et les décisions de retrait d'habilitation des agents de police judiciaire adjoints et des gardes-champêtres à consulter les informations issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et du système national des permis de conduire (SNPC)

#### En matière de sûreté aérienne

- les arrêtés de refus, de suspension et de retrait d'habilitation des agents à accéder aux zones de sûreté à accès réglementé de l'aéroport
- les arrêtés d'agrément, de renouvellement, de refus, de suspension et de retrait d'agrément des agents de sûreté aéroportuaire chargé de l'inspection filtrage

#### En matière de sûreté portuaire



- les arrêtés d'habilitation, de renouvellement, de refus et de retrait d'habilitation pour l'accès permanent aux zones d'accès restreint des ports
- les arrêtés d'agrément, de renouvellement, de refus et de retrait d'agrément des agents chargés des visites de sûreté

En matière de réglementations diverses

- les arrêtés d'autorisation, de renouvellement, de refus et de retrait d'autorisation de surveillance de la voie publique par des agents de sécurité privée
- les arrêtés d'agrément, de renouvellement, de refus et de retrait d'agrément des centres de formation à la sécurité incendie et secours à la personne (SSIAP)
- les récépissés de déclaration pour l'utilisation d'artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre
- les arrêtés d'agrément, de renouvellement, de refus et de retrait d'agrément des artificiers
- les décisions d'autorisation et de refus d'autorisation de lâchers de lanternes ou de ballons
- les arrêtés d'agrément, de renouvellement, de refus et de retrait d'agrément gardes particuliers (chasse et pêche, bois et forêts)
- les arrêtés constatant l'aptitude technique de la personne qui souhaite exercer les fonctions de garde particulier et les décisions de refus
- les arrêtés d'agrément, de renouvellement, de refus et de retrait d'agrément des agents verbalisateurs des exploitants d'une autoroute ou d'un ouvrage routier ouvert à la circulation publique et soumis à péage
- les arrêtés d'habilitation, de renouvellement, de refus et de retrait d'habilitation des agents de collectivités territoriales pour relever les infractions au code de la santé publique
- les arrêtés d'autorisation de circulation des petits trains touristiques

Et, pour chacune de ces décisions, les lettres engageant une procédure contradictoire préalables à une décision de retrait ou de refus d'autorisation, d'habilitation ou d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARAPEZZI et Mme Hélène FRÉTIGNÉ, délégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs attributions, aux fonctionnaires désignés ci-dessous :

- M. Marc VANACKER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour :
  - la présidence de la commission d'arrondissement de Nantes pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
  - la présidence des visites avant ouverture et des visites de réception de travaux des établissements recevant du public de la compétence de la commission d'arrondissement de Nantes
- M. Claude-Michel HERVOUET, secrétaire administratif de classe normale pour :
  - les récépissés de déclaration pour un vol d'aéronef télépiloté circulant sans personne à bord.

**ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme LE COMTE, et en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, à Mme Sonja BERRY, aux fins de signer les cartes de stationnement pour les personnes handicapées déposées auprès du service départemental de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre de Loire-Atlantique.

## **ARTICLE 5 :**

Afin d'assurer la continuité de l'action de l'État dans le département de la Loire-Atlantique en matière de sécurité routière, dans le cadre des permanences préfectorales, délégation de signature est donnée, en l'absence de M. Johann MOUGENOT ou de M. Jérôme LE COMTE, à :

- Marc ANDRÉ, attaché principal d'administration de l'État, chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC)
- Hélène KERJAN, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du SIRACED-PC
- Alexandra TESSIER-LE DORZE, attachée, chargée de mission au SIRACED-PC
- Lucie CARLIER attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité
- Rachel LARDY-ROBIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de l'unité droits à conduire
- Sonja BERRY, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau du cabinet et de la représentation de l'État
- Etienne DESTOUCHES, Attaché, chargé de mission

à l'effet de signer les actes suivants sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique :

- Les décisions de suspension du permis de conduire français et les interdictions de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le cadre des articles du code de la route L 224-2 à L 224-9 dans le cadre des permanences assurées par le service
- Les saisines des autorités de police ou de gendarmerie pour les conducteurs n'ayant pas restitué leur titre annulé ou suspendu
- Les décisions rapportant une décision de suspension du permis de conduire

**ARTICLE 6 :** L'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 donnant délégation de signature à M. Jérôme LE COMTE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de cabinet du préfet de la Loire-Atlantique est abrogé.

**ARTICLE 7 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **24 AOUT 2020**

LE PRÉFET



Didier MARTIN



**Arrêté portant délégation de signature à  
Mme Chantal CHAMPIGNY, directrice du CERT**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 juin 2018 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions entre ses services ;
- VU** la CAPN réunie le 16 avril 2019 détachant Mme Chantal CHAMPIGNY, attachée hors classe d'administration de l'État, sur l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et la nommant directrice du centre d'expertise et de ressources titres échange de permis de conduire étrangers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Chantal CHAMPIGNY, directrice du centre d'expertise et de ressources titres (CERT) échange de permis de conduire étrangers à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de la compétence du CERT :

- ⇒ toutes correspondances administratives, à l'exclusion de celles adressées aux ministres, aux parlementaires, à la présidente du conseil régional et au président du conseil départemental ;
- ⇒ toutes pièces administratives et comptables ;
- ⇒ tous arrêtés et décisions individuelles à l'exception des arrêtés réglementaires et des circulaires aux maires.



**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal CHAMPIGNY, directrice du centre d'expertise et de ressources titres échange de permis de conduire étrangers, délégation de signature est donnée à :

- Mme Delphine BAFFOU, cheffe du pôle instruction du CERT,
- M. Alain PÉRAL, chef du pôle lutte contre la fraude et du contentieux du CERT.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine BAFFOU, cheffe du pôle instruction du centre d'expertise et de ressources titres échange de permis de conduire étrangers, délégation de signature est donnée, dans les limites de leurs attributions respectives à :

- M. Tony MÉTAIS, chef de section instruction,
- Mme Agnès LECAMP, cheffe de section instruction,
- Mme Audrey BARZIC, cheffe de section instruction,
- Mme Julie PICHOT, cheffe de section qualité/interventions.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain PÉRAL, chef du pôle lutte contre la fraude et du contentieux du centre d'expertise et de ressources titres échange de permis de conduire étrangers, délégation de signature est donnée, dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Mme Martine DUFAUD, cheffe de la section lutte contre la fraude,
- Mme Anne ENARD, cheffe de la section contentieux.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté préfectoral du 17 septembre 2019 portant délégation de signature à Mme Chantal CHAMPIGNY, directrice du centre d'expertise et de ressources titres échange de permis de conduire étrangers, est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et la directrice du centre d'expertise et de ressources titres échange de permis de conduire étrangers sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **24 AOUT 2020**

LE PRÉFET

  
Didier MARTIN



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DCPPAT

**Arrêté portant délégation de signature à M. Raphaël RONCIERE, Directeur de la  
citoyenneté et de la légalité**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiée de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment l'article 12 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019, portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Raphaël RONCIÈRE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire-Atlantique à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de sa direction :

**1°) au titre du service juridique régional :**

- tous actes administratifs et financiers, correspondances, décisions, conventions, relatifs à l'encaissement des recettes, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses amiables (dans la limite d'un plafond fixé à 10 000 €) et contentieuses (décisions prononcées par les juridictions compétentes) imputées sur l'action 6 « conseil juridique et traitement du contentieux » du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » - budget opérationnel de programme (BOP) 216 « affaires juridiques et contentieuses »
- les documents relatifs au recensement des provisions pour litiges du programme 216-BOP 216 « affaires juridiques et contentieuses » - action 6 ;

- ⇒ bons de commande adressés aux cabinets d'avocats dans le cadre du marché de prestations juridiques conclu dans le cadre de la convention de coordination entre les services de l'État pour ce qui concerne les crédits délégués sur le programme 216
- ⇒ mémoires complémentaires, notes en délibéré, adressés aux juridictions administratives, pièces constitutives ou complémentaires des dossiers inscrits aux rôles, à l'exclusion de ceux établis dans le cadre des déférés, des appels et des pourvois en cassation
- ⇒ dans le cadre de l'instruction des recours et des propositions de déféré, saisines des services régionaux et départementaux de l'État en vue de la rédaction des mémoires en défense ou introductifs d'instance
- ⇒ toutes correspondances aux administrés et à leurs représentants, notamment en vue d'adresser des propositions transactionnelles, demandes de pièces nécessaires à l'instruction des dossiers

## **2°) au titre du bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations :**

### **s'agissant du contrôle budgétaire :**

- ⇒ lettres d'observation adressées aux collectivités et à leurs établissements publics, valant recours gracieux, à l'exclusion des déférés devant le tribunal administratif et des saisines de la chambre régionale des comptes
- ⇒ accusés de réception des documents transmis au titre du contrôle budgétaire des collectivités territoriales
- ⇒ demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités pour l'ensemble du département
- ⇒ toutes correspondances aux administrés et à leurs représentants notamment suite à des recours de tiers
- ⇒ saisines des services régionaux et départementaux de l'État
- ⇒ conventions de dématérialisation du dispositif « Actes budgétaires »

### **s'agissant du contrôle de légalité de la fiscalité directe et indirecte**

- lettres d'observation adressées aux collectivités et à leurs établissements publics, valant recours gracieux, à l'exclusion des déférés devant le tribunal administratif
- demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités pour l'ensemble du département

### **s'agissant des dotations :**

- ⇒ demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités pour l'ensemble du département
- ⇒ arrêtés d'attribution de FCTVA aux collectivités et aux établissements publics communaux et intercommunaux de l'ensemble du département pour des montants inférieurs à 100 000€
- ⇒ notifications des attributions de FCTVA aux collectivités et aux établissements publics communaux et intercommunaux de l'ensemble du département
- ⇒ lettres de rejet de dépenses non éligibles présentées dans le cadre du FCTVA
- ⇒ ordonnancement secondaire concernant les ordres de paiement liés aux arrêtés d'attribution de dotations
- ⇒ récépissés des dépôts de listes électorales de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme
- ⇒ arrêtés de création, modification et suppression des régies de police municipale, arrêtés de nomination des régisseurs

### **s'agissant de la tutelle sur les associations syndicales autorisées :**

- ⇒ accusés de réception des documents transmis au titre de la tutelle des associations syndicales autorisées

Tél : 02.40.41.20.20

Mél : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)

6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1



- ⇒ arrêtés de création, de mise en conformité des statuts, de dissolution, d'extension et de réduction du périmètre, arrêtés de rejet et de refus
- ⇒ lettres d'observation
- approbation des actes des associations soumis préalablement à l'accord du préfet
- ⇒ accusés de réception des documents transmis au titre du contrôle budgétaire des collectivités territoriales

### **3°) au titre du bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités :**

- ⇒ lettres d'observation adressées aux collectivités et à leurs établissements publics ainsi qu'aux entreprises publiques locales (SEM, SPL, SPLA...) au titre du contrôle de légalité, valant recours gracieux, à l'exclusion des déférés devant le tribunal administratif et des saisines de la chambre régionale des comptes
- ⇒ lettres de demandes de pièces et précisions complémentaires
- ⇒ notifications aux particuliers et aux collectivités compétentes des déférés préfectoraux en application de l'article R. 600-1 du code de l'urbanisme et toutes correspondances aux administrés et à leurs représentants notamment suite à des recours de tiers
- ⇒ notifications des déférés préfectoraux aux collectivités territoriales et à leurs groupements concernés
- ⇒ saisines des services régionaux et départementaux de l'État
- ⇒ notifications des arrêtés de création, de modification, de fusion et de dissolution des structures intercommunales
- ⇒ notifications des arrêtés de créations de communes nouvelles ou de modifications de limites territoriales
- ⇒ accusés de réception des démissions des maires et adjoints de l'arrondissement de Nantes et des présidents et vice-présidents des structures intercommunales du département
- ⇒ récépissés des demandes d'agrément et de renouvellement d'agrément pour assurer la formation des élus locaux et notification des décisions ministérielles
- ⇒ récépissés des dépôts de listes électorales de la commission départementale de coopération intercommunale et du centre de gestion de la fonction publique territoriale
- ⇒ conventions de dématérialisation du dispositif « Actes »
- ⇒ récépissés de déclaration d'ouverture d'établissements techniques privés
- ⇒ attestations de non recours

### **4°) au titre du bureau des élections et de la réglementation générale**

#### **s'agissant des élections :**

- reçus de dépôt et récépissés définitifs des candidatures pour les élections
- tous documents relatifs à la préparation des scrutins (politiques, professionnels et consulaires), à l'exception des circulaires aux maires, des courriers au ministre de l'Intérieur, des arrêtés portant dérogation aux horaires d'ouverture des bureaux de vote
- tous documents comptables, y compris la certification des factures

#### **s'agissant de la réglementation générale :**

- arrêtés fixant la liste des journaux autorisés à publier des annonces judiciaires et légales
- correspondances administratives relatives aux annonces judiciaires et légales
- arrêtés fixant le nombre de jurés d'assises pour le département
- arrêtés fixant le calendrier des appels à la générosité publique
- arrêtés portant autorisation des appels à la générosité publique
- arrêtés portant habilitation dans le domaine funéraire

Tél : 02.40.41.20.20

Mél : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)

6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

- autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- arrêtés portant dérogation aux délais pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- attestations de droits d'option au titre du service militaire pour les franco-algériens et les franco-suisse
- attestations préfectorales de la délivrance initiale, antérieurement au 1<sup>er</sup> septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata
- récépissés de revendeurs d'objets mobiliers
- arrêtés portant autorisations d'ouverture d'hippodrome
- visa des budgets des fédérations de courses hippiques

**s'agissant de la réglementation relative aux taxis et véhicules de transport avec chauffeur (VTC) :**

- correspondances administratives relatives aux professions réglementées de taxis et VTC
- convocations de la commission locale des transports publics particuliers de personnes
- notifications aux maires des avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes
- décisions de refus, retraits, suspensions de cartes professionnelles et avertissements concernant les conducteurs de taxis et VTC
- cartes professionnelles de chauffeur de voiture de tourisme en application de l'article D 231-12 du code de tourisme
- arrêtés relatifs aux tarifs des courses de taxis

**s'agissant des associations : associations loi 1901, associations syndicales libres, fondations et fonds de dotations :**

- récépissés relatifs aux associations susvisées (créations, modifications et dissolutions)
- récépissés et arrêtés relatifs aux fondations d'entreprises, aux fonds de dotation, aux fondations et associations reconnues d'utilité publique
- courriers et arrêtés relatifs aux bénéficiaires de dons et legs
- arrêtés concernant l'exercice de la tutelle des congrégations et des associations reconnues d'utilité publique

**s'agissant des missions de proximité liées à l'identité et aux certificats d'immatriculation :**

- transmissions de dossiers de demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sur réquisition
- oppositions temporaires de sortie du territoire et interdictions de sortie du territoire
- autorisations collectives de sortie du territoire
- correspondances administratives relatives aux cartes nationales d'identité, aux passeports et à l'instruction des fraudes documentaires
- habilitations des agents préfectoraux et communaux à l'application titres électroniques sécurisés (TES)
- habilitations et agréments des professionnels de l'automobile partenaires du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et décisions de sanction administrative
- transmissions des dossiers de demandes de certificats d'immatriculation sur réquisition
- mainlevées des oppositions au transfert du certificat d'immatriculation (OTCI) sur demande de la direction régionale des finances publiques
- autorisations d'utilisation de dispositifs lumineux spéciaux pour les véhicules d'intérêt général

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël RONCIÈRE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est exercée dans les limites des attributions respectives de leur service ou bureau par :

- Mme Muriel GEFFROY, attachée principale, chef du service juridique régional et en son absence M. Julien MENIOT, attaché principal, adjoint au chef du service juridique régional, pour les missions décrites au 1<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> ;

Tél : 02.40.41.20.20

Mél : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)

6, QUAI CÉINÉRAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1



- Mme Irène CHEVALIER-BIR, attachée principale, chef du bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations et en son absence, M. Gabriel MARION-GIREAUD, attaché, adjoint au chef du bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations, pour les missions décrites au 2° de l'article 1<sup>er</sup> ;
- Mme Agnès LESCA, attachée principale, chef du bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités, et en son absence, M. Anthony LE MOING, attaché principal, adjoint au chef du bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités, pour les missions décrites au 3° de l'article 1<sup>er</sup> ;
- M. Jérôme HUGAIN, attaché, chef du bureau des élections et de la réglementation générale et en son absence, son adjoint, Monsieur Bertrand GÉRARD, attaché, adjoint au chef du bureau des élections et de la réglementation générale, pour les missions décrites au 4° de l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** dans le cadre des attributions relevant du service juridique régional, délégation de signature est donnée à Mme Muriel GEFFROY et en son absence à M. Julien MENIOT à l'effet de signer :

- correspondances administratives ne présentant pas de caractère décisionnel
- tous actes administratif et financier, décisions relatifs à l'engagement, liquidation des dépenses imputées sur le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » budget opérationnel de programme (BOP) 216 « affaires juridiques et contentieuses » -action 06 « conseil juridique et traitement du contentieux » pour la mise en œuvre de décisions prononcées par les juridictions compétentes dans la limite de 10 000 €.
- saisines pour avis des services régionaux et départementaux de l'État.

**Article 4 :** Dans le cadre des attributions relevant du bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations, délégation de signature est donnée à Mme Irène CHEVALIER-BIR et en son absence à M. Gabriel MARION-GIREAUD, à l'effet de signer :

- correspondances administratives ne comportant pas de caractère décisionnel à l'exception des arrêtés d'attribution de FCTVA aux collectivités et aux établissements publics communaux et intercommunaux de l'ensemble du département pour des montants inférieurs à 50 000€
- ordonnancement secondaire concernant les ordres de paiement liés aux arrêtés d'attribution de dotations
- lettres de demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités territoriales pour l'ensemble du département
- saisines pour avis des services régionaux et départementaux de l'État
- conventions de dématérialisation du dispositif « Actes budgétaires »
- ~~—lettres de notification des attributions de FCTVA aux collectivités et aux établissements publics communaux et intercommunaux de l'ensemble du département.~~

**Article 5 :** dans le cadre des attributions relevant du bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités, délégation de signature est donnée à Mme Agnès LESCA, et en son absence à M. Anthony LE MOING, à l'effet de signer :

- correspondances administratives ne comportant pas de caractère décisionnel
- lettres de demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités territoriales pour l'ensemble du département
- récépissés des dépôts de listes électorales de la commission départementale de coopération intercommunale et du centre de gestion de la fonction publique territoriale
- saisines pour avis des services régionaux et départementaux de l'État
- conventions de dématérialisation du dispositif « Actes »



- récépissés de déclaration d'ouverture d'établissements techniques privés
- attestations de non-recours.

**Article 6 :** dans le cadre des attributions relevant du bureau des élections et de la réglementation générale, délégation de signature est donnée à M. Jérôme HUGAIN et en son absence à M. Bertrand GÉRARD, à l'effet de signer :

**s'agissant de l'ensemble des attributions du bureau :**

- correspondances administratives ne comportant pas de caractère décisionnel
- lettres de demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux usagers, partenaires et collectivités territoriales pour l'ensemble du département

**s'agissant des élections :**

- reçus de dépôt et récépissés définitifs des candidatures
- tous documents comptables, y compris la certification des factures

**s'agissant de la réglementation générale :**

- autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- attestations de droits d'option au titre du service militaire pour les franco-algériens et les franco-suisses
- attestations préfectorales de la délivrance initiale, antérieurement au 1<sup>er</sup> septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata
- récépissés de revendeurs d'objets mobiliers
- visa des budgets des fédérations de courses hippiques

**s'agissant de la réglementation relative aux taxis et VTC,** correspondances administratives relatives aux professions réglementées

**s'agissant des associations : associations loi 1901, associations syndicales libres, fondations et fonds de dotations :**

- récépissés relatifs aux associations susvisées (créations, modifications et dissolutions)
- récépissés relatifs aux fondations d'entreprises et aux fonds de dotations, aux fondations et associations reconnues d'utilité publique
- courriers relatifs aux bénéficiaires de dons et legs

**s'agissant des missions de proximité liées à l'identité et aux certificats d'immatriculation :**

- transmissions de dossiers de demandes de cartes nationales d'identités et de passeports sur réquisition
- oppositions temporaires de sortie du territoire et interdictions de sortie du territoire
- autorisations collectives de sortie du territoire.
- correspondances administratives relatives aux cartes nationales d'identité, aux passeports et à l'instruction des fraudes documentaires
- habilitations des agents préfectoraux et communaux à l'application titres électroniques sécurisés (TES)
- habilitations et agréments des professionnels de l'automobile partenaires du système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- transmissions des dossiers de demandes de certificats d'immatriculation sur réquisition
- mainlevées des oppositions au transfert du certificat d'immatriculation (OTCI) sur demande de la direction régionale des finances publiques
- autorisations d'utilisation de dispositifs lumineux spéciaux pour les véhicules d'intérêt général

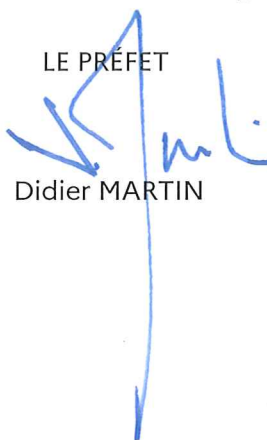
**Article 7** : L'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 donnant délégation de signature à M. Raphaël RONCIÈRE est abrogé.

**Article 8** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le

**24 AOUT 2020**

LE PRÉFET



Didier MARTIN



**Arrêté portant délégation de signature  
M. Jean-Philippe AUBRY, directeur de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019, portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions des services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Jean-Philippe AUBRY, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de sa direction :

- toutes correspondances administratives à l'exclusion de celles adressées aux ministres et aux parlementaires
- tous actes administratifs et comptables et en particulier :

au titre du bureau de la coordination et de la modernisation interministérielle dans les matières suivantes :

- coordination interministérielle
  - les accusés de réception des interventions adressées à M. le préfet et les saisines des services
- domanialité :



- les demandes d'avis sur la cession de biens immobiliers SNCF et RFF.

- au titre du bureau des politiques publiques et de l'appui territorial dans les matières suivantes :

Les actes non-réglementaires de :

- notification des arrêtés préfectoraux de subventions d'investissement aux collectivités (avance, acompte, solde) ;
- certification de paiement ;
- certification de la complétude ou de l'incomplétude de dossier ;
- demande de pièces complémentaires au dossier transmis ;
- demande de paiement pour transmission CHORUS (tableau) ;
- récépissés de foires et salons ;
- récépissés de déclaration des foires et salons ;
- certification de l'incomplétude ou de l'irrecevabilité de dossiers CDNPS<sup>1</sup> ;
- convocation des candidats commissaires enquêteurs devant le jury ;
- convocation des services et des pétitionnaires devant la CDNPS ;
- saisine des services dans le cadre de l'instruction des demandes liées à l'urbanisme (site classé, ZAE...) ;
- notification des arrêtés de dérogation en matière de bruit.

- au titre du bureau des procédures environnementales et foncières dans les matières suivantes :

Dans toutes les matières suivantes, la saisine du tribunal administratif pour la désignation des commissaires enquêteurs.

• installations classées pour la protection de l'environnement :

- arrêtés relatifs aux agréments des centres de véhicules hors d'usage (VHU), aux renouvellements d'agrément, aux mises en demeure, aux astreintes et aux cessations d'activité ;
- arrêtés d'ouverture et de clôture des travaux de remaniement de cadastre ;
- Arrêtés d'indemnisation des commissaires enquêteurs (pour les enquêtes parcellaires simples et les institutions de servitudes d'utilité publique) ;
- récépissé de déclaration ICPE ;
- preuve de dépôt ;
- récépissé de bénéfice d'antériorité ;
- récépissés ou correspondance de « donner acte » ;
- récépissés de changement d'exploitant ;
- récépissés de cessation d'activité (déclaration et autorisation) ;
- notifications aux exploitants
- arrêtés portant agrément et renouvellement d'agrément pour la collecte des huiles usagées.

Les actes non-réglementaires se rapportant aux :

- notifications des déclarations d'utilité publique (DUP)
- convocations aux CoDERST et aux différents comités préparatoires et de procédure.
- saisine de l'autorité environnementale et de la commission nationale de protection de la nature (CNPN) ;
- notification des arrêtés de dérogations espèces protégées.

- les décisions relatives à l'activité de transport par route de déchets et à l'activité de négoce et courtage de déchets ;
- Les décisions relatives à l'élevage, la vente ou le transit de gibiers ;
- les récépissés de déclaration de transport de déchets.

Sont exclus du champ de la présente délégation les arrêtés réglementaires et les circulaires aux maires.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe AUBRY, la délégation de signature qui lui est consentie par l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est exercée par Mme Élodie LE GOFF, attachée principale, directrice adjointe de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, chef du bureau des politiques publiques et de l'appui territorial.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Philippe AUBRY, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, et de Mme Élodie LE GOFF, attachée principale, directrice adjointe de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial chef du bureau des politiques publiques et de l'appui territorial, la délégation qui leur est consentie respectivement par les articles 1<sup>er</sup> et 2, est exercée pour les actes, formalités et documents visés à l'article 1<sup>er</sup> entrant dans les attributions respectives de chaque bureau et ne comportant pas pouvoir de décision par :

**- pour le bureau de la coordination et de la modernisation interministérielle**

Mme Diane BERJON-SZATANIK, attachée principale, chef de bureau,  
et, en son absence,  
Mme Camille LE GUEVEL, attachée, adjointe au chef de bureau.

**- pour le bureau des politiques publiques et de l'appui territorial**

M. Nathan BERNARD, attaché, adjoint au chef de bureau, chef du pôle politiques publiques, pour ce qui relève de ses attributions habituelles ;  
Mme Charlotte LASSIME, attachée, adjointe au chef de bureau, chef du pôle soutien aux territoires, pour ce qui relève de ses attributions habituelles.

**- pour le bureau des procédures environnementales et foncières**

Mme Marie-Anne RONCIÈRE, attachée principale, chef de bureau et, en son absence,  
Mme Irène FROUIN, attachée, adjointe au chef de bureau.

**ARTICLE 4 :** Délégation est donnée, exclusivement pour les missions relevant des différents rôles et dans le cadre des attributions du bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel, hors plate-forme, dans l'outil Chorus :

pour formaliser le visa préfet sur les engagements juridiques dont le montant dépasse le seuil de délégation de signature accordée aux chefs de services de l'Etat :

- Mme Sophie GUILLEMINÉAU, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Mme Séverine COCHARD, secrétaire administrative de classe normale.

**ARTICLE 5 :** Délégation est donnée, exclusivement pour les missions relevant du périmètre du bureau des politiques publiques et de l'appui territorial (DSIL, DSID, FNADT et DETR) à :

- Mme Sophie GUILLEMINEAU, secrétaire administrative de classe supérieure,  
- Mme Séverine COCHARD, secrétaire administrative de classe normale.  
à l'effet de valider les engagements juridiques, les services faits et les demandes de paiement dans le cadre des crédits gérés par la DCPAT 2 sur les programmes 112, 119 et 122.

**ARTICLE 6:** L'arrêté du 30 juin 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe AUBRY, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial est abrogé.

**ARTICLE 7:** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **24 AOUT 2020**

LE PRÉFET



Didier MARTIN





## **Arrêté portant délégation de signature à Mme Chantal VIGUIÉ, directrice des migrations et de l'intégration**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiée de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment l'article 12 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret n° 2015-316 du 19 mars 2015 modifiant les modalités d'instruction des demandes de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française ainsi que des déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage ;
- VU** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant réorganisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Loire-Atlantique et fixant répartition des attributions entre ses services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

### **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Chantal VIGUIÉ, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des migrations et de l'intégration à la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de sa direction :

- toutes correspondances administratives, à l'exclusion de celles adressées aux ministres et aux parlementaires ;
- toutes pièces administratives et comptables ;
- tous arrêtés et décisions individuelles relevant des attributions de la direction des migrations et de l'intégration, à l'exception des arrêtés réglementaires et des circulaires aux maires.

#### **Bureau du séjour**

- les titres de séjour d'étrangers, récépissés de demandes et autorisations provisoires de séjour ;
- les avis sur les demandes de visa de long séjour ;

- les prolongations de visas ;
- les documents de circulation pour étrangers mineurs et titres d'identité républicains ;
- les décisions portant refus de titre de séjour, d'un récépissé de carte de séjour, d'une autorisation provisoire de séjour assorties ou non d'une mesure d'obligation de quitter le territoire d'une décision fixant le pays de renvoi, d'une décision portant sur le délai de retour volontaire avec ou sans mesure de surveillance et d'une décision d'interdiction de retour ;
- les décisions portant retrait d'un titre de séjour ;
- les décisions portant refus de titres de voyage ;
- les décisions portant refus d'un document de circulation pour les mineurs étrangers ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties des décisions fixant le pays de renvoi à l'encontre d'un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la confédération de Suisse ;
- les autorisations de regroupement familial accordées aux étrangers ;
- les attestations de dépôt de demande d'échanges de permis de conduire étrangers ;
- les délivrances de titres de voyage pour réfugiés et de titre d'identité et de voyage.

### **Bureau du contentieux et de l'éloignement**

- les décisions portant obligation de quitter le territoire assorties ou non d'une décision portant sur le délai de retour volontaire avec ou sans mesure de surveillance ;
- les arrêtés d'expulsion du territoire français
- les décisions portant interdiction de retour ou de circulation sur le territoire français ;
- les décisions fixant le pays de renvoi ;
- les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions) ;
- les décisions relevant de la procédure Dublin III dont les arrêtés de transfert ;
- les décisions de placement en rétention administrative ;
- les décisions de maintien en rétention administrative ;
- les arrêtés portant assignation à résidence ou renouvellement de l'assignation à résidence ;
- les saisines du juge des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative ou d'autorisation de requérir les forces de l'ordre pour intervention au domicile ;
- les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- les rétentions de passeport ou du document de voyage ;
- les récépissés valant justificatif d'identité ;
- les laissez-passer européens ;
- les requêtes et les mémoires contentieux devant le juge administratif et le juge judiciaire ;
- les notifications des actes relatifs aux procédures d'éloignement ou de transfert ;
- les convocations ;
- les délivrances de sauf-conduits ;
- les réquisitions administratives, les mémoires de frais et les certificats administratifs pour les missions d'interprétariat ou de traduction.

### **Bureau de l'asile, de l'intégration**

- toutes décisions relatives aux attestations de demandes d'asile (délivrance, refus de délivrance, refus de renouvellement, retrait) ;
- les convocations pour les entretiens de réadmissions Dublin ;
- les titres de séjour d'étrangers, récépissés de demandes et autorisations provisoires de séjour ;
- les décisions portant obligation de quitter le territoire, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions portant sur le délai de retour volontaire avec ou sans mesure de surveillance et les décisions d'interdiction de retour ;
- la délivrance de sauf-conduits
- les correspondances administratives relatives aux demandeurs d'asile ;
- les notifications de la notice d'information sur le placement en procédure accélérée.

### **Bureau des naturalisations – plateforme régionale**

- les déclarations de nationalité française en raison de la qualité de conjoint de français, de frère ou sœur de français et d'ascendant de français ;

- les avis motivés relatifs aux déclarations de nationalité française en raison de la qualité de conjoint de français, de frère ou sœur de français et d'ascendant de français ;
- les propositions de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ;
- les décisions de rejet, d'ajournement, d'irrecevabilité et de classement sans suite des demandes de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française, les irrecevabilités et les classements sans suite.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal VIGUIÉ, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est exercée par M. Guillaume FROUIN, attaché principal, adjoint à la directrice des migrations et de l'intégration.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Chantal VIGUIÉ et de M. Guillaume FROUIN, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est exercée, dans les limites des attributions respectives de leurs services ou bureaux, par :

- Mme Yolande PERBAL attachée, chef du bureau du contentieux et de l'éloignement ; Mme Angélique MAGEAU, attachée, adjointe au chef du bureau du contentieux et de l'éloignement, Mme Cécile PACOR, attachée, chef du bureau de l'asile et de l'intégration, Mme Charlotte MARTY, attachée, adjointe au chef du bureau de l'asile et de l'intégration, Mme Maureen LE GUENNIC, attachée, chef du bureau du séjour, M. Renaud FAYET, attaché, adjoint au chef du bureau du séjour, Mme Maryvonne MOISON, attachée, chef de bureau des naturalisations – plateforme régionale, Mme Béatrice CHARRIER, attachée, adjointe au chef du bureau des naturalisations – plateforme régionale.

**ARTICLE 4 :** Sont habilités :

**Pour le bureau du séjour, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maureen LE GUENNIC et M. Renaud FAYET :**

- M. Yves POUVREAU, Mme Judith DEFER et Laurence BRISARD secrétaires administratifs de classe exceptionnelle et Mmes Sophie NICOLAS, Valérie BÉNÉFIX, secrétaires administratives de classe normale, aux fins de signer :
  - les récépissés de demande de titre de séjour ;
  - les autorisations provisoires de séjour ;
  - les documents de circulation pour enfants mineurs ;
  - les documents de voyage pour réfugié ;
  - tous les courriers n'ayant pas valeur de décision mais de correspondance courante.
- Mmes Émilie MARAIS, Julie JOUANNIC, Lilia BERUTI, Noémie MALDJIAN, Emmanuelle PONTALBA, Marie-Jeanne IDRAC, Nathalie LEVRIER, Corinne MOREAU, Marie-Claude RAPITEAU et M. Sylvain BARRE, Guillaume GANS, Yann PERAIS, agents du bureau du séjour, ainsi que M. Olivier ALLEMAND et Anne-Sophie BEVAN, agents du bureau de l'accueil général, aux fins de signer :
  - les récépissés de demande de titre de séjour

**Pour le bureau du contentieux et de l'éloignement, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Yolande PERBAL et Angélique MAGEAU :**

Mme Hélène LOVISI, secrétaire administrative de classe supérieure, Mmes Dominique MEYER, Aquincia LOYALE, Emmanuelle SANVOISIN, Sandrine BOYERE, Messieurs Philippe WEINSBERG et David PAQUET, secrétaires administratifs de classe normale, aux fins de signer :

- les mémoires contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- les notifications des actes relatifs aux procédures d'éloignement, de réadmission et de transfert ;
- les rétentions du passeport ou du document de voyage ;
- les récépissés valant justificatif d'identité ;



- les laissez-passer européens ;
- les convocations ;
- les réquisitions administratives, les mémoires de frais et les certificats administratifs pour les missions d'interprétariat ou de traduction.

**Pour le bureau des naturalisations – plate-forme régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Maryvonne MOISON et Béatrice CHARRIER :**

- Mme Christelle GUENET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, aux fins de signer :
- les correspondances administratives relatives aux naturalisations.

**Pour le bureau de l'asile, de l'intégration, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Cécile PACOR et Charlotte MARTY :**

- Mme Alexia PINEAU, secrétaire administrative de classe normale, aux fins de signer :
- les correspondances administratives relatives aux demandeurs d'asile ;
  - toutes décisions relatives aux attestations de demandes d'asile (délivrance, refus de délivrance, refus de renouvellement, retrait) ;
  - les récépissés d'autorisations provisoires de séjour, de reconnaissance de l'octroi d'une protection internationale et de demande de carte de séjour ;
  - les notifications de la notice d'information sur le placement en procédure accélérée.

Pour les procédures Dublin :


- les convocations pour les entretiens de réadmission.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté préfectoral du 27 juillet 2020 portant délégation de signature à Mme Chantal VIGUIÉ est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et la directrice des migrations et de l'intégration sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **24 AOUT 2020**

LE PREFET



Didier MARTIN



**Arrêté portant délégation de signature à M. Patrick BALSA, directeur des ressources humaines et des moyens**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiée de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment l'article 12 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 27 mai 2020 nommant M. Pascal OTHEGUY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2019 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions des services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Patrick BALSA, conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, directeur des ressources humaines et des moyens à la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de sa direction :

- toutes correspondances administratives à l'exclusion de celles adressées aux ministres et aux parlementaires ;
- toutes pièces administratives et comptables à l'exception :
  - des arrêtés réglementaires,
  - des circulaires aux maires,
- les titres de perception, états ou bordereaux de recouvrement pour les rendre exécutoires dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur ;

- toutes décisions statutaires concernant les agents administratifs des réseaux préfecture, police, gendarmerie, juridictions administratives, dans le cadre de la délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion accordée au préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique.
- en qualité de responsable de l'unité opérationnelle préfecture de la Loire-Atlantique des BOP 354 et 723, par délégation, tous les actes administratifs et financiers dans les domaines suivants :
  - prescription de l'exécution des dépenses et des recettes de l'unité opérationnelle ;
  - conception, élaboration et suivi du budget de l'unité opérationnelle ;
  - établissement du bilan d'exécution du budget de l'unité opérationnelle.
 Par « actes administratifs et financiers » est entendu : arrêtés, convention, certificats administratifs, pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses (liste non exhaustive).

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BALSA, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est exercée pour les actes, formalités et documents visés à l'article 1<sup>er</sup> entrant dans les attributions respectives de son bureau ou de son service et ne comportant pas pouvoir de décision :

**Pour le bureau des ressources humaines :**

- Mme Laurence CHANUT, conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, adjointe au directeur des ressources humaines et des moyens et cheffe du bureau des ressources humaines, et en son absence par son adjointe Mme Maud POUPARD, attachée, et en son absence Mme Frédérique ASTIE, attachée ;

**Pour le bureau des affaires financières et du patrimoine immobilier :**

- Mme Patricia DUFOUR, attachée principale, cheffe du bureau et en son absence, par son adjoint M. Tenemakan KEITA, attaché ;
  - en cas d'absence simultanée de Mme Patricia DUFOUR et de M. Tenemakan KEITA délégation de signature est donnée à :
    - Mme Stéphanie PAIN, ;

Pour effectuer les opérations de suivi budgétaire (restitutions) dans Chorus :

- Mme Patricia DUFOUR, attachée principale ;
- M. Tenemakan KEITA, attaché ;
- Mme Stéphanie PAIN ;
- M. Eric ROBERT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle;
- Mme Christiane LENORMAND, adjoint administratif principal de seconde classe ;
- M. Xavier PINARD, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Patrick ALLAIRE, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.
- Mme Emmanuelle FRADET, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe.

Pour effectuer les opérations dans Chorus Formulaires :

- Mme Patricia DUFOUR, attachée principale ;
- M. Tenemakan KEITA, attaché ;



- Mme Stéphanie PAIN ;
- M. Eric ROBERT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle;
- Mme Christiane LENORMAND, adjoint administratif principal de seconde classe ;
- M. Xavier PINARD, adjoint administratif principal 2ème classe ;
- M. Patrick ALLAIRE, adjoint administratif principal 2ème classe.
- Mme Emmanuelle FRADET, adjointe administrative principale 2ème classe.

Par « opérations dans Chorus Formulaire » il est entendu :

- création des demandes d'achat ;
- constatation des services fait ;
- ordres de payer (factures en FLUX 3 ou Flux 4) ;
- émission de fiche communication à destination du SFACT ou du CSPR CHORUS ;
- réponse aux fiches communication émises par le SFACT ou le CSPR CHORUS ;

**Pour le Centre de Services Partagés Régional (CSPR) CHORUS :**

- Mme Pascale MICHELOT, attachée principale, responsable du CSPR CHORUS et en son absence par Mme Martine ANDRE, secrétaire administrative de classe normale ;

**Pour le bureau de la formation et du recrutement :**

- M. Jérôme CERLATI, attaché de l'administration de l'État, chef du bureau de l'action sociale et conseiller mobilité carrière et qui assure l'intérim du bureau.
- Mme Marie-Reine COLLIN, attachée.

**Pour le bureau de l'action sociale :**

- M. Jérôme CERLATI, attaché de l'administration de l'État, chef du bureau de l'action sociale et conseiller mobilité carrière ;

Pour effectuer les opérations dans Chorus Formulaires :

- Mme Monique DEBARRE, adjoint administratif principal 1ère classe;
- Mme Sophie VOL, adjoint administratif principal 1ère classe;

Par « opérations dans Chorus Formulaire » il est entendu :

- création des demandes d'achat ;
- constatation des services fait ;
- ordres de payer (factures en FLUX 3 ou Flux 4) ;
- émission de fiche communication à destination du SFACT ou du CSPR CHORUS ;
- réponse aux fiches communication émises par le SFACT ou le CSPR CHORUS ;

**Pour le bureau de l'accueil général :**

- M. Olivier ALLEMAND, attaché.

**ARTICLE 3** – En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Patrick BALSA et d'un ou plusieurs chefs de bureau, la délégation de signature visée aux articles 1<sup>er</sup> et 2 sera assurée par :

- Mme Laurence CHANUT, adjointe au directeur des ressources humaines et des moyens et cheffe du bureau des ressources humaines, et en son absence, par Mme Patricia DUFOUR, attachée principale, cheffe du bureau des affaires financières et du patrimoine immobilier.

**ARTICLE 4** – Délégation est donnée, exclusivement pour les missions relevant du périmètre du centre de services partagés régional (CSPR) CHORUS défini par l'organisation financière :

- à l'effet de valider les engagements juridiques à :

- Mme Pascale MICHELOT, attachée principale,
- Mme Valérie KERRAND, secrétaire administrative de classe supérieure;

En cas d'absence simultanée des agents cités ci-dessus, peuvent également valider les engagements juridiques, de façon ponctuelle, tracée, et dans le respect des règles du contrôle interne financier :

- Mme Martine ANDRE, secrétaire administrative de classe normale,
- Mme Frédérique PERSEHAYE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Mme Marie-Béatrice JAUNASSE, adjointe administrative principale 1ère classe ;

- à l'effet de valider les demandes de paiement et les recettes non fiscales à :

- Mme Martine ANDRE, secrétaire administrative de classe normale,
- Mme Frédérique PERSEHAYE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle;

En cas d'absence des agents cités ci-dessus, peuvent également valider les demandes de paiements et les recettes non-fiscales de façon ponctuelle, tracée, et dans le respect des règles du contrôle interne financier :

- Mme Pascale MICHELOT, attachée principale,
- Mme Valérie KERRAND, secrétaire administrative de classe supérieure ,
- Mme Marie-Béatrice JAUNASSE, adjointe administrative principale 1ère classe ;

- à l'effet de certifier les services faits :

- Mme Marie-Béatrice JAUNASSE, adjointe administrative principale 1ère classe,
- M. Alain JOLY, adjoint administratif principal 2ème classe,
- Mme Sylviane KADEL, adjointe administrative principale 1ère classe,
- Mme Bénédicte BAGONNEAU, adjointe administrative principale 2ème classe,
- Mme Magali ROUDOUKINE, adjointe administrative principale de 2ème classe,
- Mme Christine MOINARD, adjointe administrative principale de 1ère classe

**ARTICLE 5** – Délégation est donnée, pour l'ordonnancement des dépenses et recettes prises en charge par la régie régionale, à Mme Pascale MICHELOT, attachée principale et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale MICHELOT, à Mme Martine ANDRE, secrétaire administrative de classe normale ; en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Pascale MICHELOT et de Mme Martine ANDRE, à Mme Frédérique PERSEHAYE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,

à l'effet de signer, les pièces comptables, notamment les états, les balances et les bordereaux récapitulatifs des dépenses et des recettes pour l'établissement de demande de paiement et ou prise en charge des recettes.

**ARTICLE 6** – Délégation est donnée, dans le cadre de la gestion des déplacements temporaires, à :

- Mme Patricia DUFOUR, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des affaires financières et du patrimoine immobilier ;

Tél : 02.40.41.20.20

Mél : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)

6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

- M. Tenemakan KEITA, attaché, adjoint à la cheffe du bureau des affaires financières et du patrimoine immobilier ;
- Mme Valérie LAOT, secrétaire administrative de classe normale, responsable du pôle administratif SG-DRHM ;
- M. Xavier PINARD, adjoint administratif principal 2ème classe, gestionnaire cellule achat/budget, bureau des affaires financières et du patrimoine immobilier ;
- M. Patrick ALLAIRE, adjoint administratif principal 2ème classe, gestionnaire cellule achat/budget, bureau des affaires financières et du patrimoine immobilier ;
- Mme Emmanuelle FRADET, adjointe administrative principale 2ème classe.

à l'effet de signer les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de mission et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la préfecture de la Loire-Atlantique.

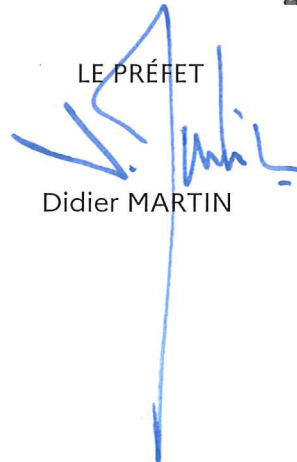
**ARTICLE 7** - L'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 donnant délégation de signature à M. Patrick BALSA est abrogé.

**ARTICLE 8** – Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le directeur des ressources humaines et des moyens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le

**24 AOUT 2020**

LE PRÉFET



Didier MARTIN